



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Indemnisation

Question écrite n° 39614

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les vives préoccupations des mytiliculteurs de la baie de Somme et de la baie d'Authie qui, en raison de l'envasement anormal de leurs gisements, subissent une perte de production de l'ordre de 80 p. 100. Ils demandent l'établissement d'un dossier de catastrophe naturelle organique, souhaitent une indemnité immédiate afin de pouvoir poursuivre leur exploitation, régler leurs naissains, leurs pieux et les fournitures de commercialisation et desirant poursuivre leurs expéditions pour les 20 p. 100 de moules restant exploitables. Il lui demande de lui préciser, eu égard à la gravité et l'urgence de cette catastrophe naturelle, la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle pour les mytiliculteurs de la baie de Somme et de la baie d'Authie.

Texte de la réponse

La situation des mytiliculteurs de la baie de Somme et de la baie d'Authie, qui ont du faire face à d'importantes pertes de cheptel en raison de l'envasement des sites mytilicoles de cette région, a mobilisé toute l'attention des services du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et des affaires maritimes. Ainsi, dès le 9 mai dernier a été diligentée une mission d'enquête préalable qui s'est rendue sur le terrain pour procéder à une première estimation des dommages subis. À ce jour, une procédure d'indemnisation au titre des calamités agricoles (prêts bonifiés, indemnités) a été engagée et d'autres mesures visant à la prise en charge partielle par l'État des intérêts d'emprunts professionnels et à la réduction des redevances domaniales sont à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39614

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2927

Réponse publiée le : 29 juillet 1996, page 4113